



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. BRESSAND -
M. BRUYERE - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET -
M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -
Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD -
M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER -
Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN -
M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA -
Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU -
M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. BRIOT - M. ETIEVANT (pouvoir à Mme DARCIAUX) - M. MILLOT (pouvoir à
M. GILLOT G.) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à
M. PILLIEN) - M. PARIS - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) -
Mme TENENBAUM

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - SCIC HABITAT Bourgogne-Champagne - Entrée de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au capital de la SA d'HLM et désignation du représentant permanent au Conseil d'Administration de la société.

La société anonyme d'habitations à loyer modéré SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE, créée en 1930, gère un parc diversifié de plus de 9 300 logements locatifs sociaux situés à près de 45% (4 100 logements) sur le territoire de l'agglomération dijonnaise. Avec un rythme de production globale de l'ordre de 100 logements par an, l'activité de la SA s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH). SCIC HABITAT, appartenant au groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations, actionnaire majoritaire de référence, dispose de 58 % du capital de la société qui s'élève à 1 247 400 € (51975 actions).

Dans le cadre des dispositions introduites par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo », et de son décret

d'application du 1^{er} juillet 2004, SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE a sollicité l'entrée de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré.

La loi impose en effet aux SA d'HLM une nouvelle organisation de leur gouvernance portant sur la constitution d'un actionariat de référence et une répartition de leur capital entre quatre catégories d'actionnaires dont, au titre de la catégorie II, les collectivités locales (régions, départements et établissements publics de coopération intercommunale compétents).

Pour la Communauté d'agglomération, cette disposition s'inscrit en outre en cohérence avec la perspective de la gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement, en vue de développer une politique locale de l'habitat adaptée aux enjeux de notre territoire.

La proposition de SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE en matière d'actionariat porte sur la cession à la Communauté de l'agglomération dijonnaise d'une action, moyennant le prix unitaire de 0,10 €.

A ce titre et s'agissant de la représentation au sein des instances dirigeantes de la société, la Communauté d'agglomération disposerait au minimum, en fonction du patrimoine de la SA situé sur son territoire, de 6,35% des voix en assemblée générale et d'un poste au Conseil d'Administration. Les 18 membres de celui-ci se répartiraient de la manière suivante :

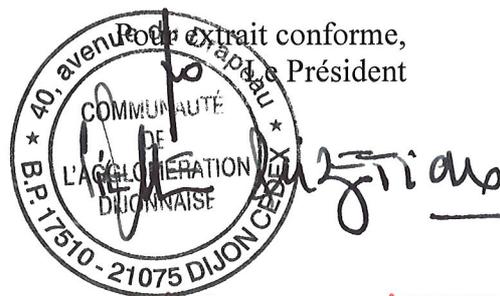
- 9 postes pour l'actionnaire de référence (Catégorie I),
- 3 postes pour les représentants des collectivités locales hors communes (Catégorie II),
- 3 postes pour les représentants des locataires (Catégorie III),
- 1 poste pour la Caisse d'Epargne (disposant de 18% du capital)
- 1 poste pour le CILCO (disposant de 13% du capital),
- 1 poste pour la Ville de Dijon (disposant de 8% du capital).

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'approuver** l'entrée de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE - 11 rue du Colonel Marchand 21000 DIJON - moyennant une participation de 0,10 € correspondant à l'acquisition d'une action ;
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de désigner** Colette POPARD en tant que représentant permanent de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au sein du Conseil d'Administration de SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour informer SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE de ces décisions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.



Publié le 17 MAI 2005
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MAI 2005

